

retraite

LOISIRS

culture

sport

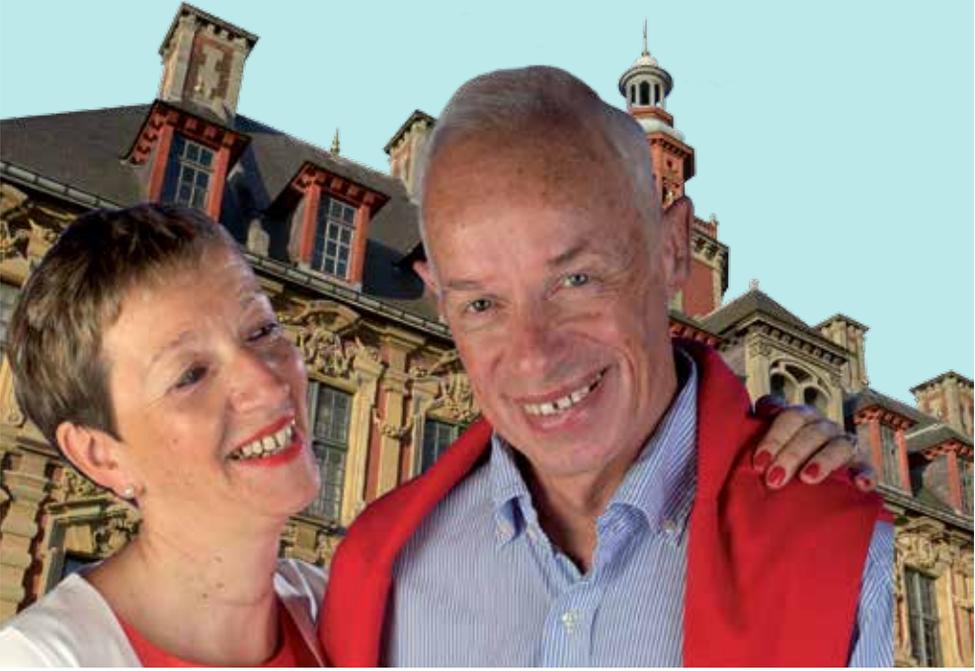
se loger

s'informer

GUIDE

SENIORS

à Lille



Ville de Lille / DICOM

Iconographie : Olivier Despicht, Anaïs Gadeau, Mélina Mallia,
Eric Pollet, Daniel Rapaich, Pierre Rogeau, Julien Sylvestre

Rédaction et conception graphique : Agence Mésopotamie

Impression : Nord'Imprim

Imprimé sur papier recyclé avec encres à base végétale



édito

À Lille, Hellemmes et Lomme, 15 habitants sur 100 ont plus de 60 ans. Derrière l'appellation « seniors », que de diversité ! De plus en plus, la retraite permet d'avoir enfin du temps pour soi ou pour les autres. C'est la possibilité de découvrir un loisir nouveau comme de s'engager dans l'une des nombreuses associations locales ou au Conseil lillois des aînés. Pour d'autres seniors, plus âgés, l'essentiel est plutôt de vieillir dans les meilleures conditions possibles.

La Ville est là pour vous proposer des activités, vous aider, vous conseiller. Vous trouverez dans ce guide de nombreuses informations pratiques. Quels loisirs pratiquer ? Où faire du bénévolat ? Quelles aides et services solliciter ? Tout est dans ce guide !

En vous souhaitant une bonne lecture.



Martine Aubry
Maire de Lille

1

13-25

LE QUOTIDIEN

1 | S'ENGAGER

La démocratie participative.....14
 Le Conseil lillois des aînés15
 Devenir bénévole.....16

2 | PERCEVOIR VOTRE RETRAITE18

3 | TRAVAILLER20

4 | S'INFORMER

Le senioractu22
 L'agenda des seniors.....23
 Les outils numériques.....24



© Cédric Chiappey

2

26-39

LES LOISIRS

1 | LA CARTE PASS SENIOR28

2 | LES ESPACES SENIORS

Les activités proposées31

Les coordonnées des espaces seniors34

3 | L'ACCÈS AUX VACANCES ET AUX LOISIRS

Tous en vacances !.....36

Les séjours du PASS Seniors.....38



UN ENVIRONNEMENT ADAPTÉ

1 LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (C.L.I.C)	44
2 LE PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE	46
Quelques recommandations, en cas de fortes chaleurs	48
Recommandations en cas de grand froid	48
Recommandations en cas d'épidémie	49
3 LES AIDES À DOMICILE	
Comment obtenir l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ?	51
Comment utiliser les services d'aide à la personne ?	52
Les chèques emploi services	54
Les services d'aide à domicile.....	54
Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	55
Les centres de soins infirmiers	55
L'adaptation du logement.....	56
Le service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD)	56
L'hospitalisation à domicile (HAD).....	57

4 | LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le service de portage de repas du CCAS de Lille	58
Les sociétés privées de restauration à domicile.....	59

5 | LES ACCUEILS DE JOUR

60

6 | L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

62

7 | L'HÉBERGEMENT

Les résidences locatives	63
Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	64
L'accueil familial.....	69
Le logement solidaire et intergénérationnel	69

8 | LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT

L'aide aux aidants.....	70
La Maison des aidants.....	71
Point Info Seniors	72
Le maintien du lien social	73

9 | LES ACTEURS DE LA SANTÉ

Les Pôles Ressources Santé	74
Les services sociaux hospitaliers	76
La prise en charge de la précarité.....	77
La prise en charge de la maltraitance	77

4

78-84

LES AIDES ET LES AVANTAGES

1 | LES AIDES FINANCIÈRES

L'APA (Allocation personnalisée d'autonomie)	81
L'aide sociale départementale	81

2 | LES AIDES JURIDIQUES

La maison de la médiation et du citoyen	82
Les associations tutélaires	83

3 | LES AVANTAGES

Les transports en commun	84
--------------------------------	----

Près de chez vous

Vos dix mairies de quartier	85
-----------------------------------	----



Senior,

UN ÂGE D'OR POUR LE LIEN SOCIAL

Et vous, quel âge avez-vous ?... Aujourd'hui, il existe plusieurs façons d'appréhender son âge : il y a celui que l'on ressent, celui indiqué sur notre carte d'identité, et celui que la société nous octroie. Avec l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé, le décalage entre l'âge réel et celui que l'on a dans sa tête s'accroît. À 50 ans, on se sent 10 ans de moins, à 65 ans, on déteste être appelé senior, alors qu'à 70 ans on adore.

TROIS GÉNÉRATIONS DE SENIORS

En réalité, il existe trois générations de seniors : la première, entre 60 ans et l'âge de la retraite, la deuxième constituée des jeunes retraités (jusqu'à 75 ans), et les aînés au-delà de 75 ans. Ce guide s'adresse à chacune d'entre elles. Aux différents âges, les préoccupations peuvent être différentes et pourtant, une chose réunit tout ce monde : c'est ce besoin de lien social et l'envie d'être utile (un senior sur deux est membre d'une association).

DES CITOYENS ACTIFS ET BIEN INFORMÉS

À Lille, les seniors sont en prise directe avec l'actualité. Ils ont accès à une information dense, principalement relayée par le magazine senioractu et le site internet de la Ville. En termes de loisirs et de culture, ils bénéficient d'une offre riche et diversifiée, dans tous les quartiers : voyages et sorties, activités sportives et artistiques, bien-être... Les services de la Ville et les associations redoublent d'énergie et d'inventivité pour proposer à tous le meilleur.

SOLIDARITÉ ET ACCOMPAGNEMENT

Quelle que soit la situation de chacun, la Ville souhaite avant tout que les seniors se sentent citoyens à part entière, et profitent à ce titre de tous les avantages de la cité. Voilà pourquoi les offres proposées sont variées, permettant à chacun de satisfaire ses besoins et ses envies. La Ville entend en priorité développer l'esprit de solidarité et mobiliser toutes les énergies disponibles pour ce faire : ses services et ses partenaires développent conjointement ou de façon complémentaire, des actions de veille, de lien social ou de lutte contre l'isolement.

En terme d'accompagnement, Lille porte également un Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) ce qui permet d'intervenir de manière toujours plus efficace auprès des personnes en perte d'autonomie.

En trois mots, l'action de la Ville à destination des seniors : solidarité, citoyenneté et proximité. Poursuivons cette action tous ensemble !

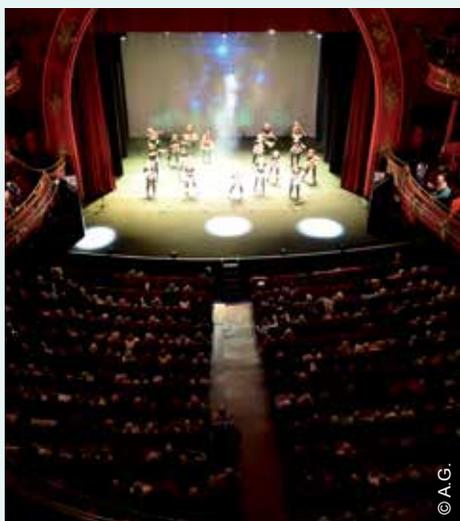
La carte Pass Senior

Ce dispositif, mis en place par la Ville, vous ouvre l'accès à une offre très large de loisirs, d'activités culturelles et sportives, et de sorties. La carte Pass Senior est gratuite pour tous les Lillois, Lommois et Hellemmois de 60 ans et plus.

pass-senior@mairie-lille.fr

03 20 58 00 68

seniors.lille.fr





LE QUOTIDIEN

1 | S'ENGAGER

La démocratie participative	14
Le Conseil lillois des aînés	15
Devenir bénévole	16
France bénévolat	16
Le réseau solidarité seniors	16
La Maison des associations	17

2 | PERCEVOIR VOTRE RETRAITE

Demander sa retraite	18
----------------------------	----

3 | TRAVAILLER

Le cumul emploi/retraite (CER)	20
Le cumul des revenus	21
Et si tous les critères ne sont pas remplis ?	21

4 | S'INFORMER

Le senioractu	22
L'agenda des seniors	23
Les outils numériques	24
Internet fait partie de votre quotidien	24
Votre site internet dédié	25

1. S'engager



© D.R.

La démocratie participative

La démocratie participative s'inscrit en complément de la démocratie représentative, autrement dit du vote lors des élections municipales. Favorisant l'apport citoyen de chacun à la vie de la cité, elle s'articule en trois temps :

- Vous informer, grâce à la diffusion de documents clairs et accessibles.
- Vous consulter, afin de recueillir votre avis sur les sujets qui vous concernent.
- Engager la concertation, et vous permettre ainsi de modifier, d'amender ou d'améliorer tout projet soumis à discussion.

Démocratie participative

Hôtel de ville, n°52 (sous les arcades),

CS 30667, 59033 Lille Cedex

03 20 49 59 99

democratieparticipative@mairie-lille.fr

Retrouvez d'autres
infos dans le guide
Citoyens à lille



Le Conseil lillois des aînés

Créé en 2009, le Conseil lillois des aînés rassemble 42 citoyens de soixante ans et plus. Cette instance consultative choisit son agenda, répond aux saisines de la municipalité mais aussi aux sujets qu'elle souhaite traiter : l'adaptation de l'environnement et des services au public (logement, espace public, transport), la lutte contre l'isolement et le lien social (bénévolat, citoyenneté, inclusion sociale), la solidarité intergénérationnelle et interculturelle (animations, événements, voyages). Les conseillers se réunissent chaque mois en commissions thématiques et temps de travail pour réfléchir, débattre, et formaliser leur réflexion.

Pour tout complément d'information
Service PASS Seniors

Hôtel de Ville, Place Augustin Laurent

03 20 49 50 46

cla@mairie-lille.fr

- **Ouverture au public** : du lundi au vendredi
de 14h à 16h30

Devenir bénévole

Les seniors jouent un rôle essentiel dans l'univers du bénévolat. Ils bénéficient de l'expérience acquise durant leur vie professionnelle et d'une plus grande disponibilité.

La place des retraités dans la vie associative, les conditions auxquelles ils accèdent au bénévolat et leur appétence pour les responsabilités constituent donc des enjeux forts, à la fois pour eux, pour la vie associative, et plus globalement pour le renforcement du lien social.

Partenaire de la Maison des associations, France Bénévolat met en relation associations et candidats au bénévolat.

FRANCE BÉNÉVOLAT

72/74 rue Royale

03 20 40 21 22

fb.nord@francebenevolat.org

nord.francebenevolat.org

- **Ouverture** : du lundi au vendredi de 14h à 17h ou sur rendez-vous
 - **Accès** : métro ligne 1 arrêt Rihour, bus ligne 10 arrêt Lille Danel ou Lille Voltaire, station V'Lille : rue Royale.
-

RÉSEAU SOLIDARITÉ SENIORS

Emmener une personne âgée se promener ou tout simplement rester auprès d'elle pour discuter, telle est la vocation du « Réseau Solidarité Seniors » initié par la Ville de Lille. Ce dispositif s'étend progressivement à l'ensemble de notre cité.

La Ville recherche donc de nouveaux bénévoles pour rendre visite, au minimum une fois par mois, à une personne âgée.

Cet engagement peut aussi prendre la forme d'un contact téléphonique ou d'une correspondance écrite. Par ailleurs, si vous connaissez une personne âgée isolée qui a besoin de ce service, n'hésitez pas à le signaler.

Pour plus d'informations **Point info seniors - Accueil Social et Solidaire**

Hall de l'hôtel de ville

03 20 49 57 49

pointinfoseniors@mairie-lille.fr
lille.fr

LA MAISON DES ASSOCIATIONS

La Maison des associations, installée rue Royale, joue un rôle majeur en se positionnant comme lieu de rendez-vous, d'échanges et de conseils pour la vie associative et l'ensemble de ses acteurs, militants associatifs et bénévoles pour la plupart.



MDA

72/74, rue Royale

03 20 14 35 41

mda@mairie-lille.fr

- **Ouverture** : le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30, et de 13h30 à 17h30, le 2^e et 4^e samedi du mois de 9h à 12h30 (hors vacances scolaires), fermeture à 17h pendant les vacances scolaires, fermeture annuelle entre Noël et Nouvel An.
- **Accès** : métro ligne 1 arrêt Rihour, bus ligne 10 arrêt Lille Danel ou Lille Voltaire, station V'Lille : rue Royale.

2. Percevoir votre retraite



Demander sa retraite

La demande est à effectuer par vos soins environ quatre mois avant la date souhaitée. Pensez également à l'adresser à la Sécurité sociale ou à la Mutualité sociale agricole selon votre situation.

Plus d'informations sur
info-retraite.fr
preparonsmaretraite.fr
carsat-nordpicardie.fr

Pour percevoir votre retraite, vous devez engager une procédure qui consiste à établir le calcul exact de vos droits, puis à engager leur mise en paiement.

En principe, pour recevoir votre retraite de base du régime général de la Sécurité sociale, vous devez d'abord cesser toute activité professionnelle à plein temps relevant de ce même régime, à moins que le revenu généré par cette activité annexe soit inférieur au tiers du SMIC en vigueur.

service-public.fr
argic-arrco.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un **LIVRET DU RETRAITÉ** de l'Argic-Arrco vous aidant à anticiper les démarches est téléchargeable sur ***argic-arrco.fr***

Pour contacter votre conseiller retraite :
0 820 200 189

(0,09 €/ min + prix d'appel)

- **Ouverture** : 8h30 à 18h, sans interruption.

3. Travailler



© Fotolia

Le cumul emploi/retraite (CER)

Travailler pendant sa retraite, c'est une nécessité pour certains, une occupation pour d'autres. Les règles du cumul emploi/retraite ont changé depuis le 1^{er} janvier 2015. Désormais, les nouveaux retraités doivent d'abord cesser toute activité avant de pouvoir travailler à nouveau. Ainsi, un artisan, qui avait commencé sa carrière comme employé ne peut plus faire liquider sa retraite de salarié, tout en poursuivant son activité. Il doit prendre également sa retraite d'artisan avant de pouvoir cumuler sa pension et une nouvelle activité rémunérée.

Le dispositif « cumul emploi/retraite » (CER) est ouvert à tous les retraités. La nouvelle activité peut s'exercer aussi bien dans le public que dans le privé, en tant que salarié ou indépendant. Il est même possible de retravailler pour son dernier employeur (à condition de signer un nouveau contrat de travail).

LE CUMUL DES REVENUS

Percevoir une pension et des revenus professionnels sans aucune restriction, c'est possible. Le cumul intégral s'applique à condition d'avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite (entre 60 et 62 ans selon la date de naissance) et de justifier d'une retraite à taux plein (ou avoir atteint l'âge du taux plein automatique, 65 ans si vous êtes né avant le 1^{er} juillet 1951, 67 ans à partir de 1955, par exemple).

Ainsi, un salarié parti en retraite anticipée (dans le cadre d'une carrière longue) ne pourra pas prétendre au cumul intégral tant qu'il n'aura pas atteint l'âge légal de départ.

ET SI TOUS LES CRITÈRES NE SONT PAS REMPLIS ?

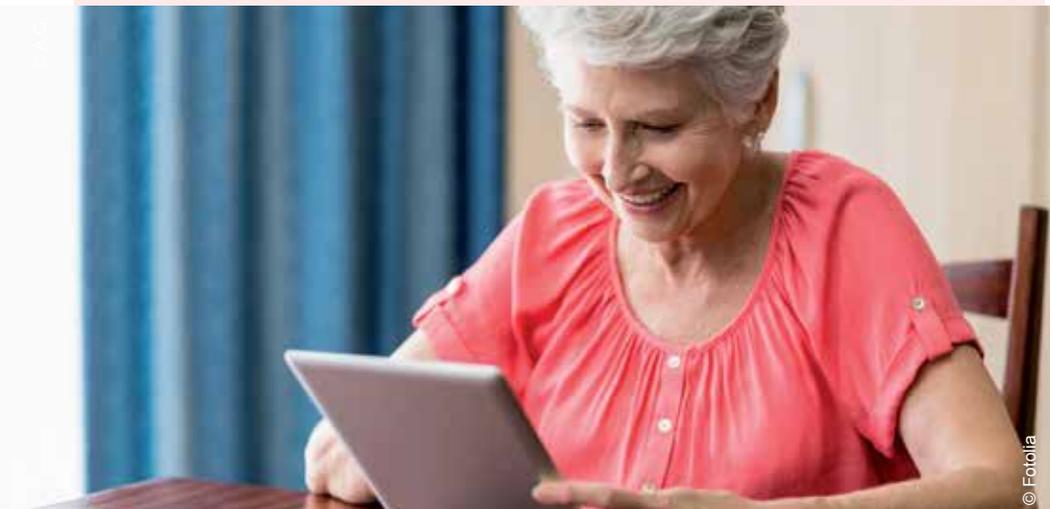
Dans ce cas, le cumul sera plafonné. Le total mensuel du nouveau revenu et des retraites (base et complémentaires) ne devra pas dépasser la moyenne mensuelle des trois derniers salaires ou, si ce calcul est plus avantageux, 1,6 fois le Smic.

En cas de dépassement, la pension sera réduite. Les caisses de retraites complémentaires ARRCO-AGIRC pour les cadres procèdent de la même façon.

Par ailleurs, les retraités doivent observer un délai de carence de six mois minimum s'ils veulent retravailler chez leur ancien employeur. Si ce délai n'est pas respecté, la pension de base sera suspendue jusqu'au terme des six mois.

Plus d'informations sur
info-retraite.fr
preparonsmaretraite.fr
carsat-nordpicardie.fr

4. S'informer



Les outils d'information dédiés aux 60 ans et plus, évoluent en permanence. À titre d'exemple, le Senioractu dispose désormais de rubriques consacrées aux nouvelles technologies.

Le Senioractu

Retrouvez dans votre magazine de nombreuses rubriques consacrées à la santé, ou encore aux nouvelles technologies... À découvrir également : des portraits croisés, ou encore des témoignages de Lillois sur l'histoire de leur ville.

Abonnez-vous à la newsletter
pass-senior@mairie-lille.fr

L'agenda seniors

Découvrez le programme complet des activités hebdomadaires proposées aux 60 ans et plus : sport, culture, bien-être, nouvelles technologies, langues, mais aussi les temps forts, les sorties à la journée, les conférences, le programme de la semaine bleue.



DES PUBLICATIONS POUR VOUS

L'ensemble des publications : l'agenda senior, le programme des sorties et loisirs, Senioractu,... sont disponibles à l'Hôtel de ville, dans les 10 mairies de quartier et dans les espaces seniors.

Les outils numériques

Pour vous abonner à la newsletter hebdomadaire du PASS Seniors, envoyez vos coordonnées à l'adresse [**pass-senior@mairie-lille.fr**](mailto:pass-senior@mairie-lille.fr)

Retrouvez toute votre actualité en ligne sur [**seniors.lille.fr**](http://seniors.lille.fr)

Pour tout complément d'information Service PASS Seniors

Hôtel de ville, Place Augustin Laurent

03 20 58 00 68

[**pass-senior@mairie-lille.fr**](mailto:pass-senior@mairie-lille.fr)

• **Ouverture au public** : du lundi au vendredi de 14h à 16h30

INTERNET FAIT PARTIE DE VOTRE QUOTIDIEN

Créez votre espace personnel sur le site de la Mairie ; vous pourrez ainsi vous inscrire à des événements et recevoir des informations en fonction de vos centres d'intérêts.

[**lille.fr**](http://lille.fr)

ville de Lille

Se connecter Créer un compte

Flux RSS à télécharger

MON PROFIL
MON QUARTIER
MES DEMARCHES ET SERVICES

Senior

MES AVANTAGES ACTUALITÉS MES LOIRS ME LOGER MES AIDES ET SERVICES

MESSAGES INFORMES SENIORACTU NOTRE ACTION POUR LES SENIORS

ACTUALITÉS

Appeler à nos Seniors

PLANTATION SOUS LES TROPIQUES

Pendant tout le 4 décembre et 22 janvier pour donner l'exemple nous les invitons

LOIRS Lire »

Appeler à nos Seniors

"ON PEUT S'EN SORTIR"

Marjorie Guilhem, journaliste, est invitée de la table de presse "Appel à nos Seniors" le 22 janvier.

Lire »

VOTRE SITE INTERNET DÉDIÉ

Sur seniors.lille.fr, accédez à votre actualité, vos bons plans, votre agenda et retrouvez toutes les informations sur les dispositifs qui vous sont consacrés.



LES LOISIRS

1 LA CARTE PASS SENIOR	28
2 LES ESPACES SENIORS	
Les activités proposées.....	31
Les coordonnées des espaces seniors.....	34
3 L'ACCÈS AUX VACANCES ET AUX LOISIRS	
Tous en vacances !.....	36
Les séjours du PASS Seniors	38

1. La carte Pass Senior



© A.G.



Le Pass Senior

Il s'agit d'une carte délivrée aux Lillois, Lommois et Hellemmois âgés de 60 ans et plus. Elle vous permettra d'accéder facilement à une offre de loisirs sportifs et culturels.

Parmi les nombreux avantages qu'elle présente, vous pourrez recevoir des SMS sur l'actualité senior, profiter de tarifs préférentiels pour l'accès aux piscines, musées lillois, ainsi que chez les partenaires de l'opération « Pass Sébasto Senior », Opéra de Lille, Orchestre National de Lille... et bien plus encore !

COMMENT SE PROCURER LE PASS SENIOR ?

Il suffit de vous rendre dans votre mairie de quartier ou à l'Hôtel de ville (Lille, Hellemmes ou Lomme) avec une pièce d'identité, une photo, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un avis de non-imposition pour les seniors concernés.

Le formulaire de demande de carte peut également être envoyé à domicile sur demande auprès du service PASS Seniors.

Pour tout complément d'information
Service PASS Seniors

Hôtel de ville, place Augustin Laurent

03 20 58 00 68

pass-senior@mairie-lille.fr

• **Ouverture au public** : du lundi au
vendredi de 14h à 16h30

2. Les espaces seniors



© D.R.

En lien avec leurs partenaires associatifs, les espaces seniors vous proposent des activités sportives, culturelles et créatives : de la salsa à la sophrologie, en passant par la self-défense, la poterie ou l'espagnol, vous aurez l'embarras du choix ! Ce sont également des lieux de sociabilisation ouverts tous les jours.

Retrouvez d'autres infos sur les nombreuses activités culturelles et sportives dans les guides *Culture à Lille* et *Sports et Loisirs*



Les activités proposées

ACTIVITÉS SPORTIVES

Gymnastique douce, bokwa fitness, tennis de table, gymball, marche nordique, marche active, roller, cardiomix, self-défense, pétanque, attitude défense, swissball, kinball...

DANSE

Salsa, bachata, danse africaine...





ACTIVITÉS ARTISTIQUES

Théâtre, poterie, chanson, guitare, peinture, arts plastiques, mosaïque...

ACTIVITÉS DE RELAXATION

Yoga, Tai Chi Chuan, sophrologie, Qi gong, stretch et relaxzen.

INFORMATIQUE

LANGUES

Anglais, espagnol.

LOISIRS

Scrabble, bowling, billard, atelier mémoire.



BOIS-BLANCS

39 rue Mermoz

es.boisblancs@mairie-lille.fr

• **Accès** : métro ligne 2, station Bois Blancs ; bus 53 arrêt Mairie de quartier.

LILLE-CENTRE

97 rue Saint-Sauveur, résidence les Dintellières

03 20 87 95 66

es.lillecentre@mairie-lille.fr

• **Accès** : métro ligne 2, station Mairie de Lille.

FAUBOURG DE BÉTHUNE

Square Verhaeren

03 20 07 72 69

es.fbgdebethune@mairie-lille.fr

• **Accès** : métro ligne 2, station Cormontaigne ; bus 12A arrêt Chasseur de Driant.

FIVES

03 20 58 00 68

es.fives@mairie-lille.fr

LILLE-SUD

250 rue Richard Wagner

03 20 16 93 25

es.lillesud@mairie-lille.fr

• **Accès** : métro ligne 1, station CHR B Calmette.

SAINT-MAURICE PELLEVOISIN

74 rue Saint-Gabriel

03 28 04 59 85

es.stmauricepellevoisin@mairie-lille.fr

• **Accès** : métro ligne 1, station Caulier ; métro ligne 2 station Saint-Maurice.

VAUBAN-ESQUERMES

8 rue de Toul

03 20 15 87 02

es.vaubanesquermes@mairie-lille.fr

• **Accès** : métro ligne 2, station Port de Lille.

VIEUX-LILLE

13 rue du Pont à Raisnes

03 28 38 06 18

es.vieuxlille@mairie-lille.fr

• **Accès** : bus 50, arrêt Lille-Lion d'Or.

WAZEMMES

48 rue des Meuniers

03 20 30 70 15

es.wazemmes@mairie-lille.fr

• **Accès** : métro ligne 1, station Wazemmes.

HELLEMES

172, rue Roger Salengro 59260 Hellemmes

03 20 04 90 28

LOMME

Maison des seniors

103 avenue de la République place Denis Cordonnier

59160 Lomme

03 59 08 30 90

3. L'accès aux vacances et aux loisirs



© Fotolia

Tous en vacances !

Le service « Lille, Ville de la Solidarité », en collaboration avec l'association Les Vacances Solidaires et Bourse Solidarité Vacances de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, vous propose tout au long de l'année des séjours à tarifs réduits vers de nombreuses destinations (sans accompagnateur).

Les séjours, d'une durée d'une semaine, sont proposés en France métropolitaine et aussi à l'étranger (quelques séjours). Il peut s'agir de locations pour des séjours individuels ou en petits groupes, ou encore de séjours en pension complète.

Vous pouvez bénéficier gratuitement de la carte senior de la SNCF si vous partez avec le dispositif Les Vacances Solidaires. Elle vous permet d'obtenir une réduction sur votre billet de train.

La Ville peut également vous octroyer une bourse d'aide au transport pour un séjour d'au minimum cinq personnes et à condition de partir en train.

Ces dispositifs sont soumis à des conditions de ressources et s'adressent aux personnes habitant Lille, Lomme ou Hellemmes.

Lille, Ville de la Solidarité

03 20 49 59 60



Les séjours du PASS Seniors

Le service PASS Seniors de la Ville, notamment en partenariat avec l'agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) vous propose des séjours en groupe, en France, et avec accompagnateur. Pour en bénéficier, vous devez être âgé de 60 ans ou plus, posséder la carte Pass Senior, et habiter Lille, Lomme ou Hellemmes.





**Pour tout complément d'information
Service PASS Seniors**

Hôtel de ville, place Augustin Laurent

03 20 58 00 68

pass-senior@mairie-lille.fr

- **Ouverture au public** : du lundi au vendredi de 14h à 16h30.

**Retrouvez d'autres
infos dans le guide
Sports et Loisirs
à Lille**



UN ENVIRONNEMENT ADAPTÉ

1 | LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (C.L.I.C)44

2 | LE PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Quelques recommandations, en cas de fortes chaleurs48

Recommandations en cas de grand froid48

Recommandations en cas d'épidémie49

3 | LES AIDES À DOMICILE

Comment obtenir l'allocation
personnalisée d'autonomie (APA) ?51

Comment utiliser les services d'aide à la personne ?52

Les chèques emploi services54

Les services d'aide à domicile54

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)55

Les centres de soins infirmiers.....55

L'adaptation au logement56

Le service polyvalent d'aide
et de soins à domicile (SPASAD)56

L'hospitalisation à domicile (HAD)57

**UN
ENVIRONNEMENT
ADAPTÉ
(SUITE)**

4 | LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le service de portage de repas du CCAS de Lille.....58

Les sociétés privées de restauration à domicile.....59

5 | LES ACCUEILS DE JOUR60

6 | L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE62

7 | L'HEBERGEMENT

Les résidences locatives63

Les établissements d'hébergement
pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)64

L'accueil familial69

Le logement solidaire et intergénérationnel69

8 | LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT

L'aide aux aidants.....70

Le maintien du lien social.....73

9 | LES ACTEURS DE LA SANTÉ

Les Pôles Ressources Santé.....74

Les services sociaux hospitaliers76

La prise en charge de la précarité77

1. Le centre local d'information et de coordination (C.L.I.C.)



Les changements sociodémographiques constatés ces dernières décennies (allongement de l'espérance de vie, diminution du nombre des aidants, perte d'autonomie...) contribuent à l'émergence de nouveaux besoins. C'est pourquoi la Ville de Lille développe régulièrement de nouvelles actions capables de répondre à ces nouvelles attentes, et de lutter contre l'isolement et la précarité.

Le C.L.I.C. Seniors de Lille-Hellemmes-Lomme est un lieu d'accueil, de conseil et d'orientation à destination des seniors de 60 ans et plus et de leurs familles. Ce service de proximité a pour objectif de faciliter l'accès aux droits afin d'améliorer la vie quotidienne de chacun. Il s'adresse notamment aux seniors isolés ou en perte d'autonomie et qui souhaitent préserver leur mode de vie.

L'intervention du C.L.I.C. Seniors est gratuite. Elle peut être déclenchée à la demande de toute personne de plus de 60 ans, d'un membre de la famille ou de l'entourage, ou encore d'une structure ou d'un professionnel du secteur sanitaire, social ou médico-social.

Vous trouverez au point info du C.L.I.C. toutes les informations utiles sur de nombreux sujets de la vie quotidienne : transports, services à domicile, téléassistance, établissements d'accueil pour personnes âgées, mise en relation avec les services sociaux et les associations...

C.L.I.C. seniors Lille-Hellemmes-Lomme

Hall de l'Hôtel de ville, place Augustin Laurent

03 20 49 57 49

pointinfoseniors@mairie-lille.fr

- **Ouverture** : du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
-

2. Le plan d'alerte et d'urgence



CANICULE GRAND FROID ÉPIDÉMIE



SE SIGNALER C'EST SE PROTÉGER !

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LA
LISTE DE VEILLE**

INSCRIPTIONS :

HÔTEL DE VILLE DE LILLE
OU MAIRIES DE QUARTIER

PLUS D'INFOS :

C.L.I.C. SENIORS : 03 20 49 57 49
SENIORS.LILLE.FR



Hellemmes
la ville à vivre

Comme tous les ans depuis 2004, les Villes de Lille, Hellemmes et Lomme mettent en place un dispositif d'intervention en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le Préfet.

Ce dispositif permet aux personnes âgées et aux adultes en situation de handicap, fragiles et/ou isolés, de bénéficier d'un suivi en cas de risque majeur sur ces communes (canicule, grand froid, épidémie).

Il peut être déclenché à tout moment de l'année.

Attention ! Les personnes âgées vulnérables doivent s'inscrire chaque année sur le registre du « plan d'alerte et d'urgence » afin d'être contactées en cas de déclenchement. Cette procédure d'inscription est volontaire et simple. Il suffit de remplir un formulaire disponible à la mairie de votre quartier ou sur le site Internet de la Ville de Lille ou encore dans les espaces seniors de Lille et d'Hellemmes.

Pour plus d'informations
Point info seniors

Hall de l'hôtel de ville

03 20 49 57 49

pointinfoseniors@mairie-lille.fr
lille.fr

- **Ouverture** : du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Recommandations, en cas de fortes chaleurs

- Portez des tenues amples et confortables.
- Pensez à vous hydrater régulièrement.
- Ne sortez qu'en cas de nécessité durant les heures les moins chaudes (avant 10h, après 18h).
- Aérez votre domicile, le matin et le soir.
- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.

Recommandations en cas de grand froid

Un froid intense peut entraîner des engelures ou une hypothermie. Et un sol verglacé accroît les risques de chute.

- Limitez au maximum les activités extérieures
- Dehors couvrez-vous bien : portez un bonnet, des gants et une écharpe
- Pour éviter le risque d'intoxication au monoxyde de carbone, faites vérifier vos appareils de chauffage avant utilisation, n'obstruez pas les bouches d'aération et ne surchauffez pas votre logement (température idéale : 19°C)

Recommandations en cas d'épidémie

Les personnes âgées ou fragilisées sont souvent plus concernées par des risques de complication :

- Évitez les contacts directs ou étroits avec une personne contaminée.
- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique.
- En cas de symptômes, appelez votre médecin traitant (ou le 15 en cas d'urgence).
- Lorsque vous éternuez ou toussiez, couvrez-vous la bouche avec un mouchoir à usage unique ou avec votre manche.
- Tenez-vous informés des messages de prévention spécifiques à la nature de l'épidémie, délivrés par les autorités publiques.

3. Les aides à domicile



© Fotolia

Ces aides s'adressent aux personnes en perte d'autonomie qui ont besoin d'être épaulées dans les actes essentiels de leur vie quotidienne : aide à la toilette, à la prise des repas...

Un service d'aide et d'accompagnement à domicile doit obligatoirement disposer d'une autorisation délivrée par les services départementaux. Les services ainsi autorisés peuvent intervenir auprès des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui couvre en partie les dépenses engagées.

Pour les usagers, l'autorisation ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu.

Comment obtenir l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ?

Elle doit être demandée auprès des services du Département, qui disposent ensuite d'un délai de deux mois pour faire part de leur décision.

Les dossiers d'aides aux personnes âgées dépendantes peuvent être retirés dans différents lieux :

- le siège du Conseil Départemental,
- l'Hôtel de ville et les mairies de quartiers,
- le centre local d'information et de coordination (C.L.I.C.),
- les services d'aide à domicile autorisés,
- la maison de retraite où la personne âgée est accueillie.

La décision d'attribution de l'APA est notifiée au demandeur par courrier. Elle indique le montant mensuel de l'aide à la personne âgée dépendante, la participation financière laissée à la charge de la personne, la date du premier versement et les délais de révision périodique.

Conseil départemental

51 rue Gustave Delory, Lille

03 59 73 59 59

• **Ouverture**

du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30

**Plus de renseignements sur
la procédure d'attribution de l'APA sur
social-sante.gouv.fr**

Les services d'aide à domicile

Pour obtenir la liste de tous ces services :

C.L.I.C. Seniors

Hall de l'Hôtel de ville, place Augustin Laurent

03 20 49 57 49

pointinfoseniors@mairie-lille.fr

ou consulter le guide des aides et ressources
aux personnes âgées sur ***seniors-lille.fr***

Comment utiliser les services d'aide à la personne ?

LE MODE « PRESTATAIRE »

Vous pouvez recourir à un organisme dit « prestataire », qui peut être une association ou encore une entreprise afin de bénéficier d'une prestation de services. Suite à votre demande, une réponse personnalisée et un devis vous seront adressés. Dans ce cas, vous n'êtes pas employeur de l'intervenant à domicile mais bénéficiaire d'un service (c'est l'organisme agréé qui est l'employeur).

LE MODE « MANDATAIRE »

Vous pouvez également faire appel à un organisme « mandataire » auprès de qui déléguer une partie de vos obligations administratives : recrutement et embauche, calcul et établissement des bulletins de paie... Dans ce cas, vous demeurez seul employeur du salarié intervenant à votre domicile, et à ce titre, vous devez respecter l'ensemble des obligations d'un employeur (l'organisme mandataire percevant une rémunération pour les tâches qui lui sont confiées par mandat).

LE MODE « GRÉ À GRÉ » (EMPLOI DIRECT)

Vous pouvez enfin entreprendre seul et sans intermédiaire les démarches de recherche et d'embauche d'un salarié pour intervenir à votre domicile. Auquel cas, vous avez la responsabilité d'employeur et devez respecter les obligations légales et conventionnelles régies par le code du travail et encadré par la convention collective des salariés du particulier – employeur.

LA FEPEM

La Fédération des particuliers-employeurs de France est l'unique représentante des particuliers employeurs.

08 25 07 64 64

fepem.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

La téléassistance

Ce dispositif d'alerte, que l'on porte sur soi sous forme de pendentif ou de bracelet, peut être activé en cas d'urgence (chute, malaise...). L'alarme est aussitôt transmise à un centre d'écoute qui prévient les personnes référentes répertoriées au moment de l'inscription. Un système de géolocalisation destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer peut également être proposé. Dans certaines situations le coût de la téléassistance peut être pris en compte dans le plan d'aide APA.

Les chèques emploi services

Pour faciliter les démarches liées au statut d'employeur (déclaration auprès de l'URSSAF, paiement des cotisations sociales, établissement des bulletins de salaire, etc.), le particulier peut choisir de rémunérer son employé en utilisant des chèques emploi service universel (CESU).

Pour plus d'informations

Centre National du Chèque Emploi Service Universel

0 820 00 23 78

cesu.urssaf.fr

cncesu@urssaf.fr

La garde itinérante

Ce service permet une intervention de courte durée, de jour comme de nuit, sept jours sur sept, en urgence ou de manière planifiée. Les prestations sont multiples : changement de position, transfert, prise de médicaments, hydratation, aide à l'habillage...



LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe un guide pratique des aides et ressources à destination des seniors. Il répertorie l'ensemble des services et informations utiles relatives au soutien à domicile, aux maisons de retraite ou encore à la santé et aux loisirs.

Vous pouvez-vous le procurer au Point info seniors de la mairie ou sur ***seniors.lille.fr***

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Dispensés uniquement sur prescription médicale, ils concernent les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, et également les personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de maladies chroniques. Ces services recouvrent les soins infirmiers et d'hygiène générale.

DELTA Lille

102 rue de Canteleu
03 20 95 06 00

Les centres de soins infirmiers (CSI)

Ce sont des centres de santé ouverts à tous, qui interviennent dans le secteur des soins ambulatoires. Ils sont considérés comme des structures de proximité de premiers recours.

Gérés par des organismes à but non lucratif, les CSI participent à la politique de maintien à domicile des personnes âgées, dépendantes, handicapées et interviennent notamment dans le cadre de retours à domicile suite à une hospitalisation.

Lille-Sud

462 rue du Faubourg d'Arras
03 20 96 19 51

Fives

5 rue Decarnin
03 20 56 75 44

Eugénie Smet

220 rue des Bois-Blancs
03 20 09 06 80

René Laennec

200 rue du Bois
03 20 55 93 77

Association Saint-Vincent de Paul

5 bis rue de Trévise
03 20 52 48 56

Saint-Vincent de Paul

18 rue Paul Ramadier
03 20 55 18 65

Maurice Deschamps

87 rue Saint-Gabriel
03 20 06 00 20

Paul Clermont

58 rue Faidherbe, Hellemmes
03 20 56 82 69

Le service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD)

Ce service assure conjointement les missions d'un service de soins infirmiers à domicile et celles d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile.

L'hospitalisation à domicile (HAD)

Elle permet d'assurer, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés. Elle a pour but de raccourcir ou d'éviter une hospitalisation en offrant des conditions de sécurité et de qualité de soins équivalentes à celles dispensées au sein de l'hôpital.

La demande d'admission en hospitalisation à domicile est prescrite soit par le médecin traitant, soit par le médecin hospitalier. Cette solution requiert le consentement du patient ou celui de son entourage, et l'accord du médecin traitant.

Plus d'informations sur ce service : C.L.I.C. Seniors

Hall de l'Hôtel de ville, place Augustin Laurent

03 20 49 57 49

pointinfoseniors@mairie-lille.fr

L'adaptation du logement

Disposer d'un logement adapté est la première condition du maintien à domicile. Divers organismes peuvent apporter conseils, évaluation, aide à la constitution de dossier, aides financières... Pour toute information complémentaire, rapprochez-vous du C.L.I.C. ou consulter le guide des aides et ressources aux personnes âgées sur seniors-lille.fr

C.L.I.C. Seniors

Hall de l'Hôtel de ville, place Augustin Laurent

03 20 49 57 49

pointinfoseniors@mairie-lille.fr

4. Le portage de repas à domicile



© Fotolia

Ce service vous permet de bénéficier d'un repas complet et équilibré, livré quotidiennement ou ponctuellement à votre domicile.

Le service de portage de repas du CCAS de Lille

Ces repas sont confectionnés à la cuisine centrale du C.C.A.S. Chaque année, ce sont plus de 80 000 repas qui sont ainsi distribués.

Dans certaines situations, cette prestation peut être prise en compte dans le plan d'aide APA ou prise en charge par l'aide sociale du Département.

La prestation est ouverte :

- aux personnes âgées de plus de 65 ans résidant sur Lille et Hellemmes sans condition de ressources.
- aux personnes reconnues handicapées et percevant à ce titre une prestation de handicap, résidant sur Lille et Hellemmes.

Le C.C.A.S. de Lille s'engage à honorer la prestation selon les indications fournies lors de l'inscription, dans un créneau compris entre 7h et 12h30. Chaque matin, le passage à heure fixe ne peut être garanti et est soumis à l'organisation générale des tournées de livraison, aux conditions de circulation en ville et à d'éventuels problèmes techniques (panne de véhicule...).

Le service restauration du C.C.A.S. se tient à votre disposition de 8h à 13h, pour tout renseignement concernant la composition des menus, le passage des livreurs, l'arrêt ou la suspension des livraisons.

Pour bénéficier de ce service, vous pouvez vous rapprocher de votre mairie de quartier.

LILLE

Service restauration du C.C.A.S.

108 rue des Meuniers
03 20 50 51 31

LOMME

C.C.A.S.

03 62 92 09 00

Les sociétés privées de restauration à domicile

LILLE

Vitame

70 rue des Postes
03 20 54 51 08
lille@vitame.fr

Les Menus Services

280 rue Richard Wagner
03 61 97 13 02

MONS EN BAROEUL

Lepers traiteur

06 78 58 64 65 - 03 20 91 74 50

5. Les accueils de jour



Ces structures accueillent des personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à leur domicile, atteintes de troubles cognitifs ou de la maladie d'Alzheimer. Les personnes prises en charge en accueil de jour participent à des activités stimulantes, adaptées à leurs pathologies, visant à préserver leur autonomie dans les gestes de la vie quotidienne et à entretenir leurs facultés cognitives.

ACCUEIL DE JOUR FÉRON-VRAU (24 PLACES)

291 boulevard Victor Hugo
03 20 78 59 59
accueildejour@feron-vrau.com

ACCUEIL DE JOUR DE LA PORTE DE GAND (12 PLACES)

63 rue de Gand
03 28 53 12 89
res.portedegand@orange.fr

ACCUEIL DE JOUR ST-FRANÇOIS (10 PLACES)

73 rue des Stations
03 20 13 26 00
accueil-saintjean@orange.fr

ACCUEIL DE JOUR NOTRE-DAME DES ANGES (4 PLACES)

56 façade de l'Esplanade
03 20 55 29 33
secretariat@notredamedesanges.org

ACCUEIL DE JOUR LES ROSES (12 PLACES)

30 rue Anne Delavaux, Lomme
03 20 00 64 17
accueiljour.roses@orange.fr

6. L'hébergement temporaire



Limité à 90 jours, l'hébergement temporaire s'adresse aux seniors dont le maintien à domicile est momentanément compromis. Il permet de se reposer après une hospitalisation ou de se préparer à une éventuelle admission en établissement d'accueil. Cette solution permet également la prise en charge d'une personne dépendante, le temps de l'hospitalisation du conjoint aidant.

Certains établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du territoire de Lille-Hellemmes-Lomme pratiquent l'admission en accueil temporaire. Leurs coordonnées sont disponibles au C.L.I.C.

C.L.I.C.

Hall de l'Hôtel de ville, place Augustin Laurent

03 20 49 57 49

pointinfoseniors@mairie-lille.fr

7. L'hébergement



Les résidences locatives

Le centre communal d'action sociale de Lille (C.C.A.S.) gère deux résidences locatives destinées aux personnes âgées non dépendantes. Ces résidences sont facilement accessibles en transports en commun (bus ou métro) et situées à proximité des principaux commerces.

Les résidences offrent un environnement sécurisant grâce à la présence d'un agent de lien social joignable à tout moment de la semaine en cas d'urgence.

Les locataires sont également destinataires de toute l'actualité seniors de la ville et peuvent participer aux activités de l'espace seniors situé à proximité.

**Secteur des Equipements Sociaux
pour Personnes Agées**

Hôtel de ville, place Augustin Laurent

03 20 49 55 27 - infospaadm@mairie-lille.fr

Résidence « les Dintellières »

*39 appartements, de 33 à 66 m² sur 4 niveaux
97 rue Saint-Sauveur*

Résidence « du Beigneau »

*114 appartements, de 26 à 52 m², dans 3 bâtiments
sur 4 niveaux
32 rue Gantois ou 25/27 rue des Meuniers*

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Les EHPAD offrent un suivi médical renforcé (médecin coordonnateur, personnel infirmier) et une prise en charge des seniors en perte partielle, voire totale d'autonomie.

Des allocations peuvent prendre en charge une partie des coûts relatifs à l'admission dans ce type d'établissement (Allocations Logement, Allocation Personnalisée à l'Autonomie, Aide Sociale).

Vous envisagez d'entrer au sein d'un EHPAD ?

La Ville vous accompagne dans toutes vos démarches : n'hésitez pas à contacter le Centre Local d'Information et de Coordination.

C.L.I.C. seniors Lille-Hellemmes-Lomme

*Hall de l'Hôtel de ville, place Augustin Laurent
03 20 49 57 49
pointinfoseniors@mairie-lille.fr*

EHPAD PUBLIC (À BUT NON LUCRATIF) GÉRÉ PAR LE C.C.A.S. DE LILLE

L'EHPAD du CCAS de Lille totalise 155 logements en chambres individuelles, répartis au sein de six résidences présentes dans les quartiers suivants :

Moulins, Bois-Blancs,
Faubourg de Béthune,
Fives,
Wazemmes,
Vauban-Esquermes

**Pour toute demande d'entrée adressée à l'EHPAD
du C.C.A.S., contactez le SESPA**

03 20 49 59 40

infoehpadccas@mairie-lille.fr

EHPAD PUBLIC (À BUT NON LUCRATIF) GÉRÉ PAR LE C.C.A.S. D'HELLEMES

Résidence LA SABOTIERE

105 rue Jeanne d'Arc - 59260 Hellemmes

03 20 56 14 15

ehpadsabotiere@wanadoo.fr

EHPAD PUBLICS (À BUT NON LUCRATIF) GÉRÉS PAR LE C.C.A.S. DE LOMME

Résidence Gilbert FORESTIER

798 avenue de Dunkerque - 59160 Lomme

03 28 54 09 10

residence.forestier@wanadoo.fr

Résidence LES ROSES

30 rue Anne Delavaux, 59160 Lomme

03 20 87 33 30

residence.roses@orange.fr

EHPAD PRIVÉS (ASSOCIATIONS À BUT NON LUCRATIF) HABILITÉS À L'AIDE SOCIALE

Maison de retraite Franciscaine NOTRE DAME DES ANGES

56 façade de l'Esplanade

03 20 55 29 33

secretariat@notredamedesanges.org

Maison SAINT-JEAN

73 rue des Stations

03 20 13 26 00

maison.saintjean@wanadoo.fr

Résidence L'ACCUEIL

11 rue de la Briqueterie

03 28 36 26 40

ehpadlaccueil@ghicl.net

Résidence LES BUISSONNETS

130 rue de la Louvière

03 20 74 09 01

direction@lesbuissonnets.fr

Résidence MARGUERITE YOURCENAR

117 rue de Condé

03 20 78 59 62

dhurbain@feron-vrau.com

Résidence NOTRE DAME D'ESPÉRANCE

291 Bd Victor Hugo

03 20 78 59 59

dhurbain@feron-vrau.com

Résidence PORTE DE GAND

61 rue de Gand

03 28 53 12 12

res.portedegand@orange.fr



EHPAD PRIVÉS (ASSOCIATIONS À BUT NON LUCRATIF) NON HABILITÉS À L'AIDE SOCIALE

Résidence l'ARCHE

8 rue Emile Zola

03 20 12 48 00

accueil.arche@sfr.fr

Résidence EDILYS

37 rue Meurein

03 20 14 31 31

edilys.adm@afeji.org

EHPAD PRIVÉ À BUT LUCRATIF NON HABILITÉ À L'AIDE SOCIALE

Korian Gambetta - Résidence d'AUTOMNE

99 rue du Marché 59000 Lille

03 20 21 50 40

noura.denfer@korian.fr

L'accueil familial

Cette solution, alternative à l'hébergement en établissement, permet à toute personne en perte d'autonomie d'être hébergée à titre payant dans une famille autre que la sienne, agréée par le Département. Ainsi, les personnes accueillies peuvent bénéficier d'un climat familial et participer à la vie du foyer d'accueil.

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter
les services départementaux : 03 59 73 92 70**

Le logement solidaire et intergénérationnel

Le principe est le suivant : un étudiant ou un jeune travailleur est accueilli au domicile d'un senior en contrepartie d'une présence rassurante.

Génération et Cultures

61 rue de la Justice

03 20 57 04 67

generationsetcultures.fr

Ensemble 2 générations

17, Avenue de l'Amiral Courbet, Lambersart

06 18 46 34 85

ensemble2generations.fr



8. Le soutien et l'accompagnement



© La maison des aidants

L'aide aux aidants

Si vous aidez à titre personnel un proche âgé en perte d'autonomie, sachez qu'il existe des lieux ressources pour vous accompagner tout au long de l'année.

Au sein de ces structures, du personnel ou des bénévoles qualifiés pourront vous apporter conseils et soutien.

La maison des aidants

Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants, la maison des aidants Métropole Lille a pour vocation d'accompagner les aidants familiaux (conjointes et enfants principalement) des seniors atteints de troubles cognitifs, de la maladie d'Alzheimer ou présentant une dépendance lourde. Elle dispense un soutien individuel ou collectif, animé par une équipe de psychologues et une infirmière coordinatrice. Elle propose également des activités de détente et de loisirs pour permettre aux aidants de souffler, seuls ou avec la personne aidée.

La maison des aidants Métropole Lille

Résidence Léopoldine, appartement 23

146 ter Boulevard Victor Hugo

03 20 42 50 82

c.maisondesaidants@feron-vrau.com

France Alzheimer Lille Métropole

pour être soutenu dans l'accompagnement d'un proche atteint de la maladie d'Alzheimer, vous pouvez vous rapprocher de France Alzheimer Lille Métropole.

France Alzheimer Lille Métropole

8 rue de Toul

03 20 42 07 55

fa.lillemetropole@orange.fr



Point Info Seniors Accueil Social et Solidaire

Avec l'accroissement de la population, de nouveaux besoins sont apparus chez les seniors. C'est pourquoi la Ville de Lille mène des actions capables de répondre à toutes les attentes et de lutter contre l'isolement et la précarité.

Le Point Info Seniors s'adresse aux plus de 60 ans mais également aux professionnels du secteur social et médico-social. Les seniors y bénéficient d'un accueil, d'une écoute, d'une orientation, ainsi que d'une possibilité d'accompagnement.

Point info seniors Accueil Social et Solidaire

Hôtel de ville,

Place Augustin Laurent

03 20 49 57 49

pointinfoseniors@mairie-lille.fr

Le maintien du lien social

Plusieurs associations luttent contre l'isolement des personnes âgées. Dans ce cadre, elles peuvent organiser des visites de bénévoles, des temps d'animation collective, des sorties...

La Fraternité de Lille des Petits Frères des Pauvres

24 rue Jean Moulin

03 20 74 01 02

Ta1ami

61 rue Nicolas Leblanc

06 60 29 41 62

ta1ami@orange.fr

France Alzheimer Lille Métropole

8 rue de Toul

03 20 42 07 55

fa.lillemetropole@orange.fr

9. Les acteurs de la santé



Les pôles ressources Santé

Ces pôles vous permettent d'être acteur de votre santé en participant à l'élaboration de projets santé / bien-être au sein de votre quartier (Faubourg de Béthune, Fives, Lille-Moulins, Lille-Sud et Wazemmes), en lien avec les professionnels de santé, du médico-social, de la réduction des risques et de l'éducation.

Chaque Pôle Ressources Santé a défini des thématiques prioritaires : alimentation, addictions, dépistage des cancers, vie affective et sexuelle, accès et recours aux soins.

FAUBOURG DE BÉTHUNE

Espace Santé

76/1 boulevard de Metz, BP9

poleressourcessante.fbbethune@gmail.com

09 53 89 40 20

FIVES

Centre Social Mosaïque

30 rue Cabanis

poleressourcessante.fives@gmail.com

03 20 56 72 61

LILLE-MOULINS

Maison de Quartier les Moulins

1 rue Armand Carrel

poleressourcessante.moulins@gmail.com

0320534505

LILLE-SUD

Centre de Santé polyvalent

462 rue du Faubourg d'Arras

poleressourcessante.lillesud@gmail.com

0320961951

WAZEMMES

Maison de Quartier de Wazemmes

36 rue d'Eylau

poleressourcessante.wazemmes@gmail.com

0320546080

SERVICE SANTÉ DE LA VILLE DE LILLE

Direction des solidarités et de la santé

service.sante@mairie-lille.fr

Coordonnateur des Pôles Ressources Santé :

Carole Malaquin

cmalaquin@mairie-lille.fr

03 20 49 56 14

Les services sociaux hospitaliers

Les hôpitaux disposent d'un service social chargé notamment d'organiser le retour à domicile des personnes âgées hospitalisées.

Service social du C.H.R.U. de Lille

2 rue Oscar Lambret

03 20 44 42 32

Service social de St-Vincent de Paul

Boulevard de Belfort

03 20 87 48 10

Service social de St-Philibert

Rue du Grand But, Lomme

03 20 22 50 43

Service social de la Mitterie

195, rue Adolphe Defrenne, Lomme

08 26 30 07 00

La prise en charge de la précarité

Le Réseau Santé Solidarité Lille Métropole s'adresse à des personnes en situation de précarité ou sans domicile fixe, ayant des difficultés de recours aux soins. Il coordonne leur prise en charge médico-psycho-sociale et détermine le parcours de soins le mieux adapté.

Réseau Santé Solidarité Lille Métropole

03 20 51 34 16

La prévention de la maltraitance

Il appartient à chacun de signaler les faits de maltraitance infligés à des personnes âgées, particulièrement vulnérables et dépendantes. Trop souvent, les victimes ou les témoins de tels faits préfèrent garder le silence par peur de représailles ou encore parce que ces violences se développent dans le cercle fermé de la famille. Il arrive également que ces violences soient commises dans le cadre d'une institution, et que, par crainte d'être renvoyées, les victimes préfèrent ne rien dire.

Alma Nord – Pas de Calais

09 70 72 70 72

Numéro national d'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap victimes de maltraitance

39 77 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

• **Ouverture** : du lundi au vendredi de 9h à 19h



LES AIDES ET LES AVANTAGES

1 | LES AIDES FINANCIÈRES

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	81
L'aide sociale départementale	81

2 | LES AIDES JURIDIQUES

La maison de la médiation et du citoyen	82
Les associations tutélaires	83

3 | LES AVANTAGES

Les transports en commun	84
--------------------------------	----

Près de chez vous

Vos dix mairies de quartier	85
-----------------------------------	----

1. Les aides financières



© Fotofra

Selon votre situation, différentes aides financières peuvent contribuer au financement des services d'aide à la personne que vous avez sollicités.

La majorité des caisses de retraite et certaines mutuelles attribuent une aide financière aux seniors sollicitant une aide ménagère, sous conditions d'âge et de ressources.

Pour plus de renseignements, contactez la mutuelle et la caisse de retraite dont vous dépendez.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Elle est attribuée par le Conseil départemental aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Le dossier de demande d'APA doit être retiré auprès des services du Département ou de la commune (mairie de quartier ou Accueil Social et Solidaire en Mairie centrale) du lieu de résidence. Une fois rempli, celui-ci doit être envoyé au président du Conseil départemental.

L'aide sociale départementale

Si vos revenus ne vous permettent pas de couvrir la totalité des frais d'hébergement en maison de retraite (E.H.P.A.D), le coût des prestations d'aide ménagère et/ou de restauration, des frais d'hébergement et de vie au sein d'une famille d'accueil, vous pouvez demander à bénéficier de l'aide sociale légale aux personnes âgées. Cette aide est versée, sous conditions, par le Conseil départemental et vous permettra de couvrir les sommes restant à payer.

Toute demande d'aide sociale doit être établie à partir d'un formulaire type disponible en mairie de quartier, auprès de laquelle il devra être remis une fois complété.

2. Les aides juridiques



La maison de la médiation et du citoyen

La MMC vous propose un accompagnement aux démarches administratives : rédaction de courriers, constitution de dossiers... Elle offre également sur rendez-vous des permanences d'avocats pour se renseigner sur ses droits.

Hôtel de ville

Place Roger Salengro

03 20 49 50 77

mediation@mairie-lille.fr

lille.fr

Les associations tutélares

En France, les intérêts de 500 000 majeurs sont défendus dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire. Lorsqu'une famille ne peut assumer le rôle de mandataire judiciaire, le juge peut nommer une association pour occuper cette fonction.

AGSS de l'UDAF du Nord

3 rue Gustave Delory

03 20 54 97 61

nord@udaf59.org

Association Tutélaire des Inadaptés (ATI)

194 rue Nationale

03 20 57 99 84

Association Ariane

70 chemin de la Campagnerie, Marcq-en-Barœul

03 20 43 23 60



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les services sociaux des caisses de retraite

Ces organismes disposent généralement d'un service chargé d'informer et d'accompagner leurs usagers dans les démarches d'accès aux droits.

Les avantages



© A.G.

Les transports en commun

Depuis le 1^{er} février 2016, les seniors non imposables ou dont le montant de l'impôt est inférieur à 300 €, ont accès à un abonnement mensuel d'un montant de 7€ sur Lille Métropole.

Pour ouvrir droit à cette réduction, il suffit de se présenter en mairie de quartier ou au point info seniors de l'hôtel de ville de Lille, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du dernier avis d'imposition.

Plus d'informations sur
transpole.fr

Près de chez vous



Vos dix mairies de quartier

Ce sont des équipements de proximité qui accueillent tous les publics pour les demandes de la vie quotidienne :

- démarches administratives : cartes d'identité, passeports, actes d'état civil, inscriptions sur les listes électorales, inscriptions et restauration scolaire, accueils de loisirs...
- demandes sociales : écoute, orientation, accompagnement, étude de situation, délivrance d'aides sous conditions de situation et de ressources.
- vie du quartier : animation, signalement des dysfonctionnements sur la voie publique, informations diverses, vie locale et développement du quartier, politique de la ville...

De nombreuses permanences sont aussi tenues dans les mairies de quartier, par des services municipaux ou par des partenaires de la Ville : CAF, Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi, assistantes sociales, avocats, médiateurs ou conciliateurs de justice, écrivains publics, Mission Locale, associations... renseignements en mairie de quartier ou sur lille.fr

• **Horaires d'ouverture :**

Précisions, informations sur d'éventuelles modifications horaires (notamment en période de vacances scolaires) sur lille.fr, ou dans votre mairie de quartier.

• **À retenir en particulier :**

- passeports : sur rendez-vous sur certains créneaux – dernier dossier reçu ½ heure avant l'heure de fermeture
- régie : fermeture à 16h30 du lundi au vendredi – fermée le samedi



© O.D.

BOIS-BLANCS

18 rue du Pont à Fourchon

03 20 17 00 40

boisblancs@mairie-lille.fr

• **Ouverture et horaires :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le samedi de 9h à 12h

Fermeture de l'ensemble des services le 1^{er} mardi matin du mois

FAUBOURG DE BÉTHUNE

5 et 7 rue Renoir

03 20 10 96 40

fbgdebethune@mairie-lille.fr

• **Ouverture et horaires :**

Du lundi au vendredi de 8h à 17h

Le samedi de 9h à 12h

Fermeture de l'ensemble des services le 3^e mardi matin du mois



© O.D.



©O.D.

FIVES

127 ter rue Pierre Legrand

03 20 71 46 10

fives@mairie-lille.fr

• **Ouverture et horaires :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h

Le samedi de 9h à 12h

Fermeture de l'ensemble des services le 3^e mardi matin du mois



©A.G.

LILLE-CENTRE

10 rue Pierre Dupont

Adresse postale : 31 rue des Fossés

59000 Lille

03 20 15 97 40

lillecentre@mairie-lille.fr

• **Ouverture et horaires :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h

Le samedi de 9h à 12h

Régie ouverte uniquement le matin,
du lundi au vendredi

Fermeture de l'ensemble des services le 1^{er} mardi matin du mois

Maison des consuls : l'accueil se fait exclusivement sur rendez-vous

LILLE-MOULINS

215 rue d'Arras

03 28 55 09 20

moulins@mairie-lille.fr

• **Ouverture et horaires :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le samedi de 9h à 12h

Fermeture de l'ensemble des services le 4^e mardi matin du mois



© A.G.

LILLE-SUD

83 rue du Faubourg des Postes

03 28 54 02 30

lillesud@mairie-lille.fr

• **Ouverture et horaires :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le samedi de 9h à 12h

Fermeture de l'ensemble des services le 2^e mardi matin du mois



© D.R.



SAINT-MAURICE PELLEVOISIN

74 rue Saint-Gabriel

03 28 36 22 50

stmauricepellevoisin@mairie-lille.fr

• Ouverture et horaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le samedi de 9h à 12h

Fermeture de l'ensemble des services le 4^e mardi matin du mois



VAUBAN-ESQUERMES

212 A rue Colbert

03 28 36 11 73

vaubanesquermes@mairie-lille.fr

• Ouverture et horaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 17h

Le samedi de 9h à 12h

Fermeture de l'ensemble des services le 2^e mardi matin du mois

VIEUX-LILLE

13 rue de la Halle

03 28 38 91 40

vieuxlille@mairie-lille.fr

• Ouverture et horaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le samedi de 9h à 12h

Régie ouverte de 9h à 12h30
du lundi au vendredi

Fermeture de l'ensemble des services le 2^e mardi matin du mois



© O.D.

WAZEMMES

100 rue de l'Abbé Aerts

03 20 12 84 60

wazemmes@mairie-lille.fr

Ouverture et horaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le samedi de 9h à 12h

Fermeture de l'ensemble des services le 3^e mardi matin du mois



© O.D.



LILLE EN LIGNE

Facilitez-vous la ville !

.....

lille.fr • compte perso • newsletter
appli mobile • réseaux sociaux



LILLE VOUS GUIDE

Citoyens
Culture
Handicap
Quotidien
Seniors
Sports et Loisirs



Restez connecté avec Lille !

Créez votre espace personnel sur lille.fr ou via les réseaux sociaux pour recevoir des informations personnalisées selon vos centres d'intérêts.

